EvènemenCiel
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 (JO du 7 juin 2008)
Siège social Espace Cristal – 6 rue de la Gaillarde – 89100 SAINT CLEMENT

Rapport moral et financier pour l'assemblée du 15 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à nos statuts, pour vous rendre compte des activités de l'association et soumettre à votre approbation les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Rapport moral

Depuis l'assemblée générale réunie en juin 2024, un certain nombre d'actions ont été poursuivies comme les parrainages, le site internet qui s'enrichit avec les divers évènements au cours de l'exercice, et les photos et commentaires provenant de Androka, d'autres ont débuté comme le rescrit mécénat auprès de l'administration fiscale pour bénéficier de l'avantage fiscal sur les dons, la préparation du voyage à Madagascar qui se déroulera en novembre 2025, et bien entendu, la soirée Malgache qui a eu lieu le 29 mars 2025.

Rapport financier

L'activité dont nous vous avons rendu compte est reflétée par les comptes de l'exercice 2024 que nous vous présentons maintenant :

- le produit des cotisations 2024 s'est élevé à 720 euros contre 660 euros pour l'exercice précédent ;
- Les dons pour Madagascar à 2.842,67 € contre 1585 € ;
- Et les parrainages à 3.373 € contre 3.325 € pour l'exercice précédent ;
- Le résultat de la soirée 2024 est de 1.674,98 € contre 1953,39 € pour celle de l'année 2023 (enveloppes comprises) ;
- Les intérêts sur livrets se sont élevés à 409,39 € contre 274,10 € pour l'exercice précédent

En conséquence, le total des produits d'exploitation a donc atteint 9 020,04 € contre 7.704,49 € pour l'exercice précédent ;

-en regard, les charges :

- Les frais de gestion EvenemenCiel se sont élevées à 267,05 euros alors qu'ils étaient de 164,24 € en 2023.

Nous avons donc pu transférer cette année à Madagascar la somme de 5023,73 € contre 5.237,30 € en 2023, comprenant 4022 € transféré à Madagascar et 1215,30 € de frais de container.

Au 1er janvier, notre compte bancaire présentait un solde de 11.624,49 € et à la fin de l'exercice un solde de 15.353,75 €, soit un écart positif de 3 729,26 euros, dont 409,39 euros de produits financiers (du compte sur livret).

Affectation du résultat

Nous vous invitons à affecter l'excédent de résultat s'élevant à 3.729,26 € en réserve, ce qui permettra d'avoir une avance financière en cas d'autres projets à développer que nous aurons identifié lors de notre voyage sur place.

En conclusion

Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation du résultat qui vous a été proposée, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus au conseil d'administration de sa gestion en adoptant les résolutions qui vous sont soumises.

Le mandat des administrateurs de

M. Hubert AHANG,

Mme Sylvie AHANG

Mme Maud YOKEL

M. Régis BAUBAND

Mme Anne KRAUS

devant prendre fin au terme de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2024, sollicitent de vos suffrages le renouvellement de leurs fonctions pour une nouvelle période de 3 années.

Le président du conseil d'administration